

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 11 septembre 2025

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	4 septembre 2025	4 septembre 2025
23	18	22		

Délibération n° 2025 09 04 : Décision Modification n°3

L'an deux mille vingt-cinq, **le jeudi 11 septembre à dix-neuf heures trente**, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Christophe FOLOPPE, Maire.

Membres présents : Isabelle DUMONT, Julien CHAMPION, Valérie RIVÉ, Jean-Yves BOUCARD, Nadia MORIN, Hervé THOPRIEUX, Monique FRADET, Cédric ROUSSEAUX, Christèle ROBLIN, Sébastien ROCCHI, Jany JONEAU, Mickaël BOUYER, Steven LARGEAUD, Jean-François MALTERRE, Berend KAMP, Gwenaëlle DENIS, Jean-Pierre PARONNEAU.

Membres absents non représentés : Philippe CLAIR

Membres absents représentés : Martine HERMANN (donne pouvoir à Monique FRADET), Martine YVON (donne pouvoir à Jean-Yves BOUCARD), Thierry CHARNEAU (donne pouvoir à Christophe FOLOPPE), Delphine VINET (donne pouvoir à Mickaël BOUYER).

Secrétaire de séance : Valérie RIVÉ

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n°3 comme suit :

Réajustement de la section dépenses en Investissement (BP communal 2025)

Opération 12 Groupe scolaire	Montant en €	Opération 11 Bâtiments communaux	Montant en €
2188 matériel et outillage Cantine	5 436.26	21318 Autres Bâtiments publics	-127 955.88
Sous total article 215741	5 436.26		
21838 Autres mat. Informatique (gestions clim à distance)	3 824.52		
Sous total article 21838	3 824.52		
21318 Autres bâtiments publics – aménagement Ecole Péré	12 451.62		
Sous total article 21318	12 451.62		
21312 bâtiments scol électricité	16 302.50		
Détecteur CO ²	3 800.00		
21312 Bâtiments scolaires			
Complément électricité clim Ecole/cantine	33 639.98		

Climatisation espace jeunes	10 000.00		
Climatisation dortoir	10 000.00		
Installation chauffage bureau	12 000.00		
Sous total article 21312	85 742.48		
Opération 14			
MAIRIE			
21311 Bâtiments administratifs			
Eclairage extérieur	3 610.00		
VMC	4 102.00		
Sous-total article 21311	7 712.00		
Opération 30			
MAISON DE SANTÉ			
2031 Frais d'études architecte agrandissement de la maison de santé	6 000.00		
Sous-total article 2031	6 000.00		
Hors Opération			
21328 autres bâtiments privés mobil home	4 500.00		
2138 autres construction électricité pl. st André et autres	2.289.00		
Sous total des articles Hors Opérat.	6 789.00		
TOTAL GENERAL	127 955.88	TOTAL GENERAL	-127 955.88

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à La majorité (2 contre : MM. Malterre et Kamp) :

- **Donne acte** au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** la décision modification n°3 ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication, l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex ou par l'application Télérécourse citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Le secrétaire de séance,

Valérie RIVÉ

SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 11 septembre 2025
Le Maire,

Christophe FOLOPPE



Affiché, publié et envoyé au Contrôle de Légalité le 15 septembre 2025